



CONSULTATION HARRIS INTERACTIVE POUR Présanse

74 % des entreprises satisfaites de l'accompagnement réalisé par leur Service de santé au travail durant l'épidémie de Covid-19

En cette période critique de crise sanitaire, l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés par les professionnels de la Santé au travail est souvent jugé comme important. Présanse a souhaité prendre la mesure de la perception des entreprises adhérentes quant au rôle joué par leur SSTI lors de la crise de la Covid-19, dans un souci d'évaluation et d'amélioration continue.

Un moment de décryptage nécessaire dans un contexte de réforme

Alors que le gouvernement envisage une réforme du système de Santé au travail en France, les SSTI invitent les parties prenantes de la réflexion à s'appuyer sur la réalité du terrain, à prendre la juste mesure des actions menées dans le cadre de la crise sanitaire et de l'image réellement perçue par les entreprises.

C'est tout le sens de la consultation indépendante approfondie commandée par Présanse au mois de juillet 2020 à l'Institut Harris Interactive. **Près de 15 802 entreprises adhérentes des SSTI du réseau ont répondu à cette consultation**, permettant de recueillir une appréciation objective de l'accompagnement et de l'action des Services.

Réactifs, disponibles et mobilisés : des Services de santé au travail sur le pont

Aux côtés des entreprises durant la crise sanitaire, les SSTI se sont mobilisés, afin de répondre aux demandes d'informations que leur ont adressés chefs d'entreprises, RH, salariés... Ainsi, plus des **2/3 des répondants déclarent avoir eu un contact avec leur Service de santé au travail entre le mois de mars et le mois de juin 2020**.

Quel regard portent les entreprises interrogées sur l'action des Services de santé au travail au cours de la crise ?

81 % des entreprises se sont dites satisfaites de la réponse apportée par leur

Service de santé au travail, parmi celles qui ont formulé une demande spécifique en lien avec l'épidémie de Covid-19, dont 43 % de très satisfaites. En ce qui concerne le retour à l'activité, 53 % des entreprises ayant formulé une demande spécifique en lien avec l'épidémie jugent que l'accompagnement de leur SSTI a joué un rôle important dans le cadre du maintien ou de la reprise de l'activité de l'entreprise. **Ce chiffre s'élève à 69 % pour les entreprises qui ont eu recours au chômage partiel ou ont mis en place du télétravail.**

Le rôle de conseil des Services de santé au travail a été particulièrement apprécié, **notamment lors de la mise en place des mesures sanitaires (68 %)**. Les critères de satisfaction de cet accompagnement ont porté sur la qualité de l'information, de la communication et du conseil, ainsi que la posture de leurs Services de santé au travail, à la fois jugés disponibles et réactifs.

Ce qu'il faut en retenir

Il apparaît donc que la **perception de l'action des Services de santé au travail interentreprises au cours de la crise sanitaire diffère sensiblement des propos parfois tenus par certaines parties prenantes du processus de réforme ou par des commentateurs**. Un biais de perception que permet de modérer ce travail d'évaluation objective. Au cours d'une période de crise inédite et devant l'urgence de la situation, les SSTI ont su apporter une réponse effective pour 68 % de leurs adhérents.



Cette étude vient ainsi en complément des données chiffrées et des propositions que met à disposition Présanse, pour participer à la construction d'un système de Santé au travail ancré dans la réalité des territoires. **Elle rejoint, par ailleurs, l'observation faite avant la crise par l'Igas dans son rapport d'évaluation remis début 2020 après avoir mené des enquêtes de satisfaction dans les SSTI qu'elle a audités ; les résultats indiquaient que plus de 2/3 des entreprises déclaraient être plutôt satisfaites ou totalement**

satisfaites de leur SSTI. Ces éléments factuels paraissent indispensables à prendre en compte pour orienter une réforme porteuse de progrès concrets pour la Santé au travail.

Présanse se positionne ainsi comme un acteur ouvert à la réforme et disposé à contribuer à son élaboration, en s'appuyant sur la réalité des solutions portées par le réseau des SSTI, organisé en un maillage territorial fin, permettant une action au plus près des besoins des entreprises et de leurs salariés. ■

74 % des entreprises adhérentes des SSTI ont été satisfaites ou très satisfaites de l'accompagnement proposé par leur Service de santé au travail pendant l'épidémie de Covid-19 et à la sortie de l'urgence sanitaire

68 % des répondants déclarent avoir eu un contact avec leur Service de santé au travail depuis le début de la crise sanitaire

81 % des entreprises se disent satisfaites de la réponse apportée par leur Service de santé au travail, parmi celles qui ont formulé une demande spécifiquement en lien avec l'épidémie de Covid-19

68 % des entreprises accompagnées ont jugé que le rôle de conseil joué par les Services de santé au travail a été important dans le maintien ou la reprise de l'activité, notamment lors de la mise en place des mesures sanitaires

PARUTION

Les compétences infirmières en Santé au travail



Cet ouvrage se veut un point d'étape dans la définition de la spécificité de ce métier : sur quelles ressources, l'IDE (infirmi(è)re diplômé(e) d'état) s'appuie-t-il (elle) aujourd'hui, à partir de sa culture généraliste acquise en IFSI (institut de formation en soins infirmier) et en services de soins ?

Comment ces professionnel(le)s de Santé s'approprient-ils (elles) la formation spécifique en Santé au travail ? Quelles compétences sont à l'œuvre ? Pour cette démonstration, des retours du terrain illustrent la démarche clinique infirmière adaptée à la Santé au travail.

Format : 160 x 240 mm - 124 pages
TVA 5,5 % - frais de port* en sus.
Tarif : 15,90 € TTC

Éditions **DOCIS**

www.editions-docis.com